

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 30 mars 2022**

**Etaient présents** : BARBEZ N. – BERNARD J.C. – CAMPAGNIE P. – COUVREUR N. – DESWARTE A. – DEVOS G. – LEROY C. – SALOMÉ P.J.- VANBAELINGHEM J.- L. – WADOUX E. -

Absents ayant donné pouvoir : FORTUNI G. donne pouvoir à BARBEZ N.  
THUEUX A. donne pouvoir à VANBAELINGHEM J.- L.

BELET N. donne pouvoir à LEROY C.  
BRUGE M. donne pouvoir à WADOUX E.

Absent : VIEREN S

Mme WADOUX Evelyne est élue secrétaire de séance.

Nombre d'élus en exercice : 15                      Majorité atteinte quand 8 élus sont présents  
Nombre de présents : 10                              Quorum atteint  
Nombre de pouvoir : 4  
Nombre d'absents : 1

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du PV de la séance précédente
- Affectation de résultats
- Budget primitif 2022
- Convention Proxiservices
- MAJ Tableau des emplois
- Tenue du bureau de vote – élections présidentielles
- Retour des commissions
- Divers

---

La séance est ouverte à 17h30.

Intervention de monsieur Gilles SCHRICKE et de monsieur GOVART Gauthier sur le baptême du géant de l'association carnavalesque les « Swingelaers » :

- Départ 14h usine Van Robaey
- Parrain Le géant de Winnezele, marraine le géant de Malo-Les-Bains
- 5 harmonies + 16 géants
- Il faudra prévoir environ 300 sandwiches + boissons à la salle Schipman pour les musiciens et accompagnateurs des géants : prise en charge le comité des fêtes
- Géant du lin + hymne
- Rajouter ce baptême sur l'affiche des manifestations
- Une réunion sera programmée avec le comité des fêtes pour refaire un point sur le programme de cette journée

❖ **Approbation du procès-verbal du dernier conseil**

Le maire fait lecture du PV de la séance précédente, aucune remarque donc le PV est approuvé et signé par monsieur le maire et monsieur Pierre-Jean SALOMÉ.

❖ **Affectations de résultats**  
Délibération n°2022-09

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Jean-Luc VANBAELINGHEM après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	(A) 97 555.63€
Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif	(B) 308 220.50€
<b>Résultat à affecter</b>	<b>(A+B) 405 776.13€</b>
Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice 2021	(C)-28 728.98€
Report exercice précédent	(D)390 987.42€
Résultat d'investissement	<b>(C+D) 362 258.44€</b>
Restes à réaliser 2021 (recettes 0.00€ – Dépenses 10 339.52€)	-10 339.52€

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter au budget pour 2022 de la manière suivante :**

- l'excédent d'investissement soit **362 258.44€** au compte R001 en section d'investissement
- l'excédent de fonctionnement **405 776.13€** au compte au compte 002 en section de fonctionnement.

❖ **Approbation du Budget Primitif 2022**  
Délibération n°2022-10

Le conseil municipal examine le budget primitif 2022 qui s'établit ainsi :

BP	DEPENSES	RECETTES
TOTAL INVESTISSEMENT	562 423.00€	562 423.00€
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 042 366.00€	1 042 366.00€
TOTAL DU BUDGET	1 604 789.00€	1 604 789.00€

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le budget primitif de la commune de 2022.

**Vote des taux d'imposition : Délibération n°2022-11**

Le Maire rappelle que par délibération du 31 mars 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40.35%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 58.54%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de les porter pour l'année 2022 à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40.35 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **58.54 %**

et Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **Subvention aux associations : Délibération n°2022-12**

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions à allouer aux associations qui ont formulé une demande de subvention pour l'année 2022, suivant le tableau ci-dessous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'allouer aux associations les montants tels que présentés dans le tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2022, dit que les crédits seront inscrits au budget à l'imputation 65748 :

ASSOCIATIONS	montant
ASSO CARNAVALESQUE SWINGELAERS	650,00
FOOTBALL CLUB KILLEM	2 000,00
STE JARDINS FAMILIAUX	365,00
STE DES AMIS TIR A L'ARC	260,00
USEP DE BERGUES	200,00
ASSOCIATION USEP ECOLE JULES FER	200,00
AMICALE ECOLE JULES FERRY	440,00
AMICALE POUR LE DON DU SANG	88,00
COOP. SCOLAIRE JULES FERRY	670,00
A.D.M.R.	250,00
ARDEVA (ASSOCIATION REG. DEFENSE	110,00
ASSOCIATION ENTRAIDE	165,00
FLANDRE VERDOYANTE ET FLEURIE	80,00
INSTITUT DE RECHERCHE SUR LE CANCER	44,00
ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS	44,00
RASED	38,00
RETABLE DE FLANDRES	44,00
FLANDRE CREATION	75,00
COMITE DES FETES ET LOISIRS	9 000,00
AMICALE DES PERSONNELS TERR CCHF (50€ /agent)	750,00
LA GALERIE D'ART MOBILE	600,00
VACANCES AUTREMENT (40€/enfant)	0,00
LES CHAMIS	100,00
ENTR'AIDANTS	150,00
TOTAUX	16 323,00

### **Indemnité de gardiennage : Délibération n°2022-13**

Monsieur le Maire propose d'octroyer l'indemnité annuelle de gardiennage d'église, à madame SPECIALE Marie-Pascale, qui se rend disponible tout au long de l'année pour les ouvertures d'église pour offices et visites.

Cette indemnité est fixée au tarif communiqué par la Préfecture.

L'assemblée à l'unanimité, accepte, le versement de cette indemnité à madame SPECIALE Marie-Pascale. Cette dépense sera inscrite au Budget Primitif à l'imputation 6282.

### **Bourse et prix : Délibération n°2022-14**

Pour féliciter les efforts des enfants, il a été décidé d'offrir aux élèves de CM2 quittant l'école pour le collège un dictionnaire et des livres. La somme réservée à cette dépense s'élève à 1200€.

La commune offre un dictionnaire anglais et l'amicale offre un dictionnaire français, Nora BARBEZ demande si les dictionnaires sont utilisés, Cécile LEROY informe les élus que les dictionnaires restent dans les classes, Gaël DEVOS demande le prix (réponse environ 15€).

L'amicale de l'école a demandé si la commune peut participer au devis des calculatrices et dictionnaires : pas besoin de dictionnaire toutes les classes de l'école en possèdent donc l'association ne fera que les calculatrices.

La commune encourage le fleurissement réalisé par ses habitants en organisant un concours de maisons fleuries, un jury présidé par le conseil délégué visite les décorations florales et établit un classement. A cette occasion, une plante fleurie est offerte à chaque participant, le montant des dépenses pour cette opération s'élève à 800€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les principes et décide d'inscrire au budget la somme de 2000€ à l'imputation 65132.

### **Subvention association vacances autrement : Délibération n°2022-15**

L'association « Vacances Autrement » sollicite de la commune une subvention aux familles des jeunes de la commune qui participent au camp d'adolescents qui est organisé chaque été.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 40€/enfant participant. Le paiement de cette subvention sera effectué sous présentation d'un justificatif.

### **Subvention amicale de la CCHF : Délibération n°2022-16**

L'amicale de la C.C.H.F. sollicite de la commune une subvention pour le personnel communal de Killém adhérent à celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 50€/personnel adhérent. Le paiement de cette subvention sera effectué sous présentation d'un justificatif.

### **Investissement éclairage public**

Réalisation de travaux investissement d'éclairage public sur tout le parc de la commune, maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIECF. Travaux estimés à 200 000€ avec possibilité d'étalement sur 5 ans maximum par le biais d'une convention.

Cela représente une somme conséquente, Pierre CAMPAGNIE demande s'il est possible de mixer entre une partie fiscalisée et une partie budgétisée (la demande sera faite auprès du SIECF). Pas de décision prise pour l'instant, un point sera effectué sur les montants déjà fiscalisés et budgétisés.

## Etat annuel des indemnités des élus municipaux

Présentation conseil municipal du tableau informant de l'ensemble des indemnités versées aux élus en euros et en brut pour l'année N-1 pour information selon l'article L.2123-24-1-1 du CGCT.

### ❖ Convention Proxi@services Délibération n°2022-17

L'association SEJ ayant été absorbée par l'association Proxi@services, il est nécessaire de renouveler les conventions pour la pause méridienne, centre aéré et autres prestations. Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise monsieur le maire à signer tous les documents et conventions.

### ❖ MAJ du tableau des emplois

#### **Avancement – taux de promotion / suppression de 3 postes**

La commission du CDG59 du 25/03 a été annulée et reportée ultérieurement donc la commune n'a pas d'avis. Ces 2 points seront à la prochaine réunion de conseil municipal.

#### **Mise à jour du tableau des emplois : *délibération n°2022-18***

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 22.02.2022, suite à la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et la transformation d'un poste d'adjoint technique de 30h à 33h. Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter à l'unanimité des membres présents le tableau des emplois ci-dessous :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché	A	1	35 heures
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	35 heures
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	28 heures
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
Agent Spécialisé principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	1	35 heures
Agent Spécialisé principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles	C	1	35 heures
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Agent de maîtrise	C	1	35 heures
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1	35 heures
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	2	2 postes à 35 heures
Adjoint technique	C	3	2 postes à 35 heures 1 poste à 33 heures
TOTAL		15	

## Retrait de la délibération n°2021-39 DU 08.12.2021 : délibération n°2022-19

Le maire fait lecture du courrier de la sous-préfecture concernant la délibération du temps de travail 1607 heures.

Etant donné que la délibération est incomplète et afin de réexaminer celle-ci, il est demandé au conseil municipal de procéder au retrait de cette délibération.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable sur le retrait de la délibération n°2021-39 du 08.12.2021 (Temps de travail 1607 heures).

### ❖ Tenue du bureau de vote- élections présidentielles

Election du président de la République :

- 1<sup>er</sup> tour : 10 avril 2022

8h à 10h45	10h45 à 13h30	13h30 à 16h15	16h15 à 19h
Jean-Luc VANBAELINGHEM	Pierre-Jean SALOMÉ	Evelyne WADOUX	Noël COUVREUR
Pierre CAMPAGNIE	Jean-Claude BERNARD	Angéline DESWARTE	Nora BARBEZ
Cécile LEROY	Nadège BELET	Audrey THUEUX	Nadège BELET
Maryline BRUGGE	Stéphane VIEREN	Gaël DEVOS	Evelyne WADOUX

- 2<sup>ème</sup> tour : 24 avril 2022

8h à 10h45	10h45 à 13h30	13h30 à 16h15	16h15 à 19h
Jean-Luc VANBAELINGHEM	Pierre-Jean SALOMÉ	Evelyne WADOUX	Noël COUVREUR
Pierre CAMPAGNIE	Jean-Claude BERNARD	Angéline DESWARTE	Evelyne WADOUX
Cécile LEROY	Nadège BELET	Gino FORTUNI	Nadège BELET
Maryline BRUGGE	Audrey THUEUX	Gaël DEVOS	Gino FORTUNI

### ❖ Retour des commissions

- Commission Communale Impôts Directs : 08.03.2022 – mise à jour des bases suite à la Liste 41 envoyée par le centre des Impôts
- Commissions Finances : 09.03.2022 préparation BP 2022 + détail investissement
- Commission Comité des Fêtes : 17.03.2022 - Détail des festivités
- Commission de contrôle liste électorale : 17.03.2022 – arrêt liste à 789 électeurs
- Commission Cadre de vie et fleurissement : Pierre CAMPAGNIE souhaite que la commission effectue 3 passages pour le concours des maisons fleuries, le 1<sup>er</sup> passage se réalise le samedi 09/04/2022 à 10h rdv devant la mairie.
- CCHF : Pierre CAMPAGNIE a lu la note de la CCHF au sujet de l'attribution de compensation (pacte fiscal de solidarité) et relate les différents points à ce sujet.

### ❖ Divers

1. Le maire fait un point sur la venue du bus « DK PULSE », il est là le mardi et vendredi matin jusque fin avril. Bilan : pas trop de fréquentations.
2. Le maire informe les élus du projet d'une écluse sur la route de Rexpoëde, beaucoup d'excès de vitesse sur cet axe : projet à étudier.

Un tour de table est effectué, Gaël DEVOS demande que soient revues les inscriptions pour le centre aéré, beaucoup de temps d'attente, proposition : remettre les dossiers de pré-inscriptions 15 jours avant le centre aéré, Noël COUVREUR propose aux élus d'aller ensemble aux RDV gourmands de l'association « Les Swingelaers » le lundi de Pâques après la chasse aux œufs : envoyer un mail ou sms à Noël COUVREUR pour confirmer présence, Gaël DEVOS informe que des personnes ont prévu de faire le carnaval même si il est annulé, Pierre-Jean SALOME informe les élus que le dimanche 03/04/2022 de 09h à 11h se déroule les inscriptions pour le parcours du cœur (participation de Evelyne WADOUX, Cécile LEROY, Jean-Claude BERNARD, Angéline DESWARTE et Gaël DEVOS) et que la chasse aux œufs se déroulera au stade le lundi 18.04.2022. Une date est retenue : le mercredi 18/05/2022 à 17h30 à la salle SCHIPMAN afin de faire un point sur les festivités du week-end de Pentecôte.

Fin de la séance : 20h.

Fait à KILLEM, le 15 juin 2022

Signatures :

Le secrétaire

WADOUX  
Evelyn

Evelyne WADOUX

Le maire

  


Jean-Luc VANBAELINGHEM